

# Appel à projets 2013

## Prisons

*Date limite de réception des dossiers : 15 juin 2013*

---

### Contexte

L'augmentation importante des peines d'emprisonnement ces dernières années a entraîné une surpopulation carcérale qui culmine en 2012 à 67 373 personnes détenues pour 57 400 places. Cette sur-occupation, particulièrement préoccupante en maisons d'arrêt, nuit non seulement aux conditions de détention des personnes écrouées, mais aussi à leur accompagnement médical et social, et à leur préparation à la sortie.

Toutes les études françaises et internationales montrent que l'absence d'accompagnement à la sortie est un facteur majeur de récidives. 60% des personnes sorties non «accompagnées» retournent en détention.

De plus, la rupture brutale des liens sociaux que provoque une incarcération, de courte ou de longue durée, favorise un processus de désocialisation, déjà à l'œuvre chez nombre de personnes en situation de précarité avant leur emprisonnement.

Assurer une continuité des soins, dans et à la sortie de prison, optimiser les mesures de maintien des liens familiaux et mettre en place des solutions de logement à la sortie... sont autant de mesures indispensables que les personnels soignants, les conseillers d'insertion et les personnels de surveillance, face à leur surcharge de travail, ne peuvent assumer dans des conditions satisfaisantes.

Face à ces constats, la Fondation de France, qui reçoit régulièrement des demandes de subvention d'associations menant des actions auprès des détenus ou des personnes sortant de prison, a décidé, en 2011, de lancer un travail d'analyse pour identifier les besoins prioritaires. Ce travail a abouti, en 2013, à l'ouverture d'un programme et à la diffusion de cet appel à projets.

### Objectifs

La Fondation de France soutient des actions permettant de :

- **Favoriser la continuité des soins afin de prévenir les ruptures de traitement et mettre en place l'accès aux soins à la sortie.**

La continuité des soins se heurte à plusieurs obstacles mettant en difficulté tout particulièrement les personnes souffrant d'addiction ou atteintes de maladie chronique. Les principaux obstacles concernent l'accès aux consultations spécialisées, la sortie sans préparation et l'hébergement de la personne malade à sa sortie.

La Fondation de France soutiendra des projets permettant à une personne malade de bénéficier d'un suivi et d'une prise en charge adaptés à sa pathologie, non seulement au cours de son incarcération mais également à sa sortie.

- **Favoriser le maintien des liens entre les personnes détenues et leurs proches.**

Ces liens sont fortement mis à mal lors d'une incarcération, les proches sont généralement pénalisés par les difficultés d'accès, les coûts de transport et d'hébergement élevés. L'implantation des nouveaux établissements pénitentiaires dans des zones très excentrées risque de renforcer cette fragilisation du lien familial.

La Fondation de France soutiendra des projets visant à maintenir et renforcer les liens des personnes détenues avec leurs proches.

- **Soutenir l'accompagnement à la sortie des personnes détenues en renforçant les offres ou les possibilités d'hébergement.**

L'hébergement des personnes sortant de prison est un problème majeur, alors même qu'il participe fortement aux capacités de réinsertion de ces personnes. Le nombre de places d'hébergement est très insuffisant et les réticences des structures à accueillir ce public peuvent être assez fortes.

La Fondation de France soutiendra des initiatives permettant à des ex-détenus ou des personnes bénéficiant d'aménagement de peines de pouvoir disposer d'un logement et de l'accompagnement social nécessaire à leur réinsertion.

La Fondation de France sera attentive à ce que les projets proposés prennent en compte la régularisation des droits sociaux des personnes détenues ou sortant de prison afin de faciliter leurs démarches à la sortie.

## À qui s'adresse l'appel à projets ?

L'appel à projets s'adresse aux associations et à toutes les structures à but non lucratif qui prennent en charge des personnes au cours de leur détention et à leur sortie.

## Critères de sélection

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- l'accompagnement global des personnes, avec une articulation avérée de la prise en charge sur les plans sanitaire, social, de l'hébergement, etc.;
- le partenariat et le travail en réseau entre les associations, l'institution pénitentiaire et les structures de droit commun;
- le caractère innovant de l'action, en rapport avec le contexte local;
- la prise en compte de l'entourage familial;
- la prise en compte des acteurs des lieux de détention dans le montage des actions;
- le souci de l'évaluation.

Attention: tout dossier incomplet, ou adressé hors délais, ainsi que les demandes d'aide au fonctionnement habituel d'une institution seront refusés.

---

## Comment répondre ?

Le dossier type de demande de subvention est téléchargeable sur [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org) (rubrique *Trouver un financement*). Il devra être adressé **par courrier en deux exemplaires ainsi que par mail** avant le 15 juin 2013 à :

Fondation de France  
Sophie Lasserre – Appel à projets Prisons  
40 avenue Hoche – 75008 Paris  
Tél.: 01 44 21 31 28  
Mail: [prisons@fdf.org](mailto:prisons@fdf.org)

---